



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

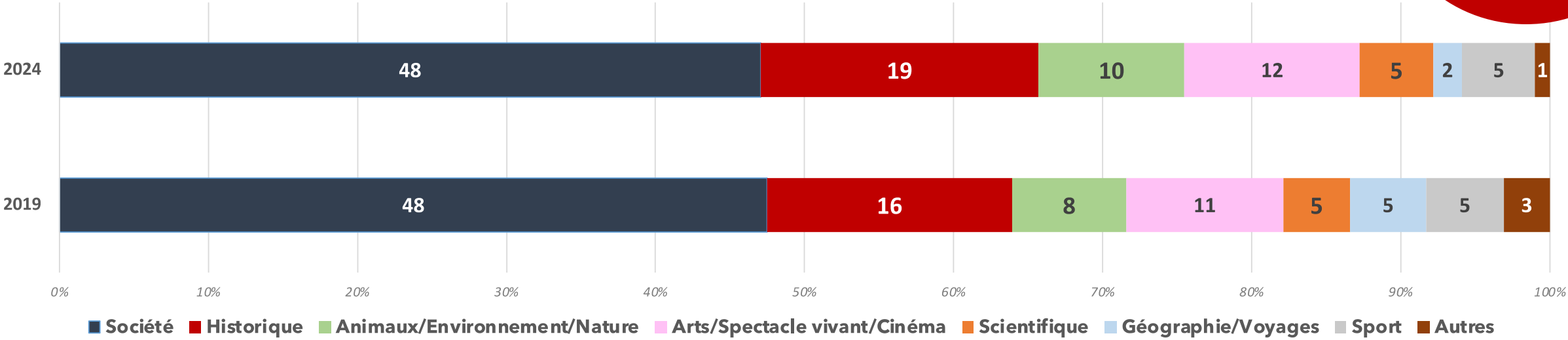
Documentaire : des œuvres d'utilité publique pour tous les publics

Sunny Side of the Doc
24 juin 2025

Le documentaire au cœur de l'information, de la connaissance, des débats qui agitent notre société et le monde

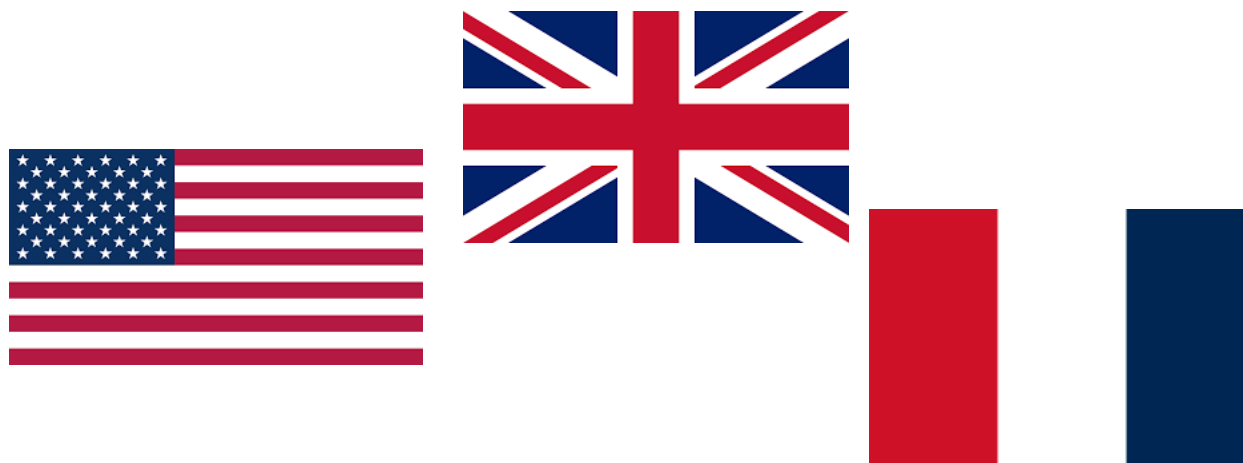
Plus de
1800
heures en
2024

Répartition des thématiques de documentaires selon le volume horaire commandé (%)



1 500 films unitaires et séries ou collections : une diversité de films, de regards qui font la richesse du documentaire et la puissance de notre industrie

La France, 3^{ème} pays producteur de documentaires en 2023



4 groupes de service public
européens parmi les 10^{ers}
commanditaires

80% des commandes
proviennent des éditeurs
linéaires

france.tv

5^{ème} commanditaire

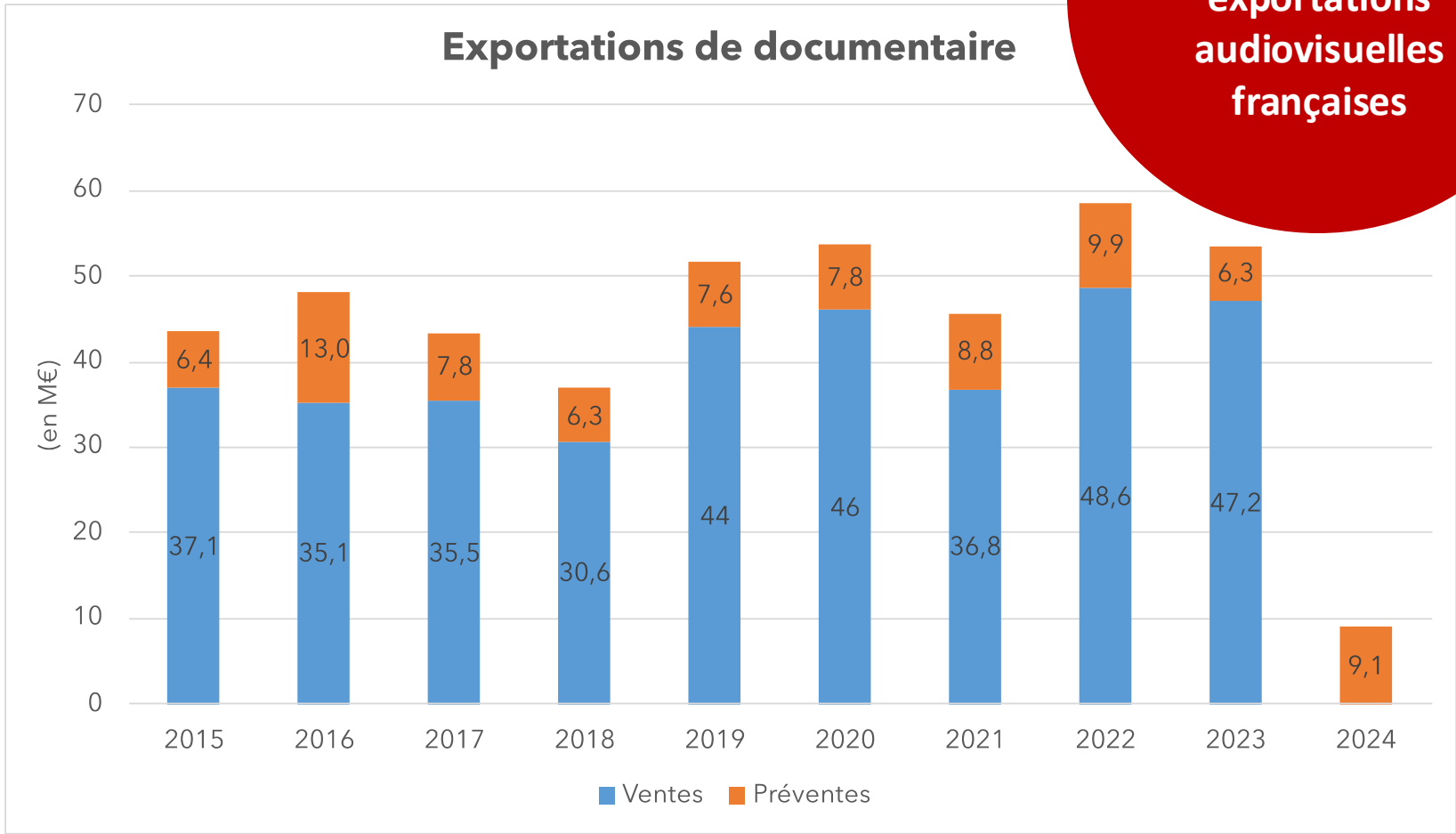
arte

7^{ème} commanditaire

NETFLIX

10^{ème} commanditaire

Un cap franchit en matière d'exportations



Un recul de 8,5% par rapport à 2022.

4^{ème} année à plus de 50 M€ de recettes à l'exportation.

Seulement 20% des heures aidées ont un financement étranger en 2024.

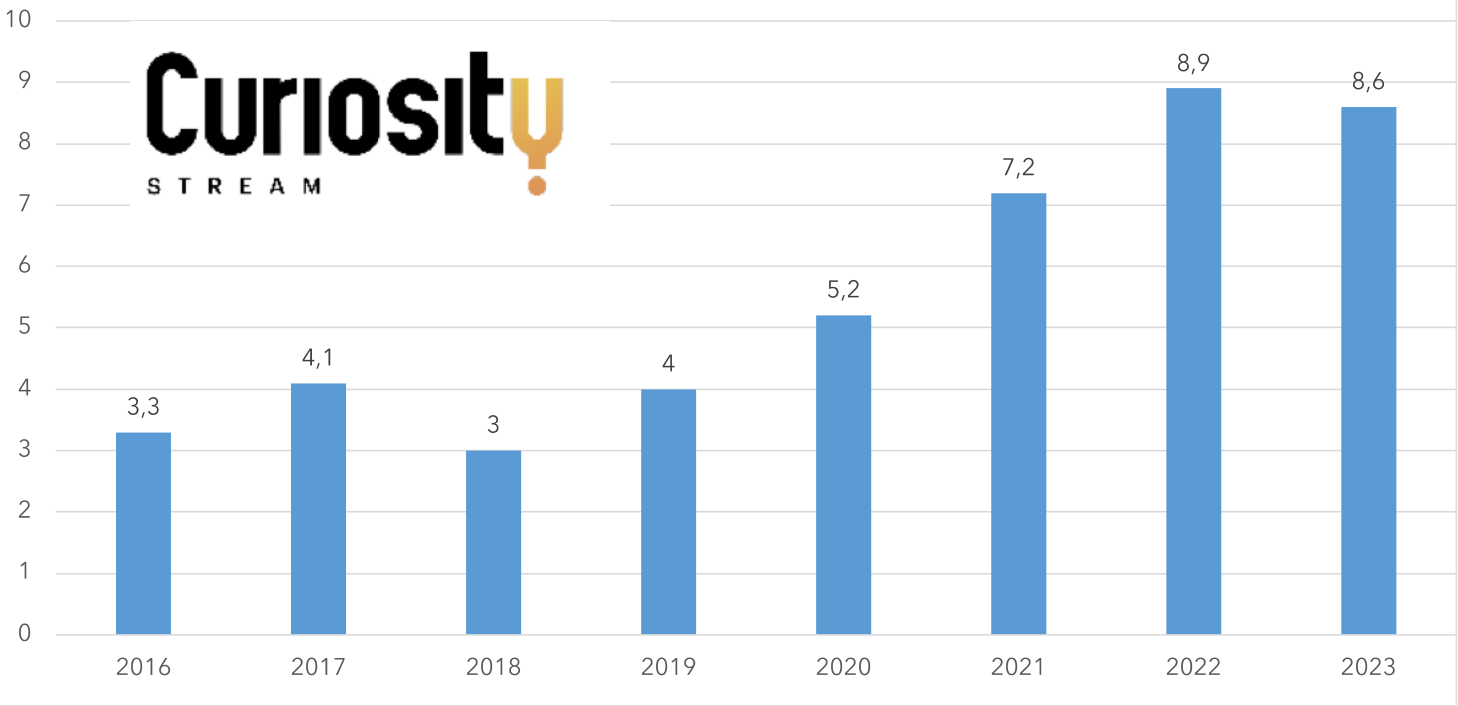
Un rebond des préventes étrangères en 2024 à 9,1 M€.

Le documentaire, un outil de soft power



La production française figure à la 4^{ème} place mondiale sur les services VàDA à l'étranger

Droits monde pour les documentaires français

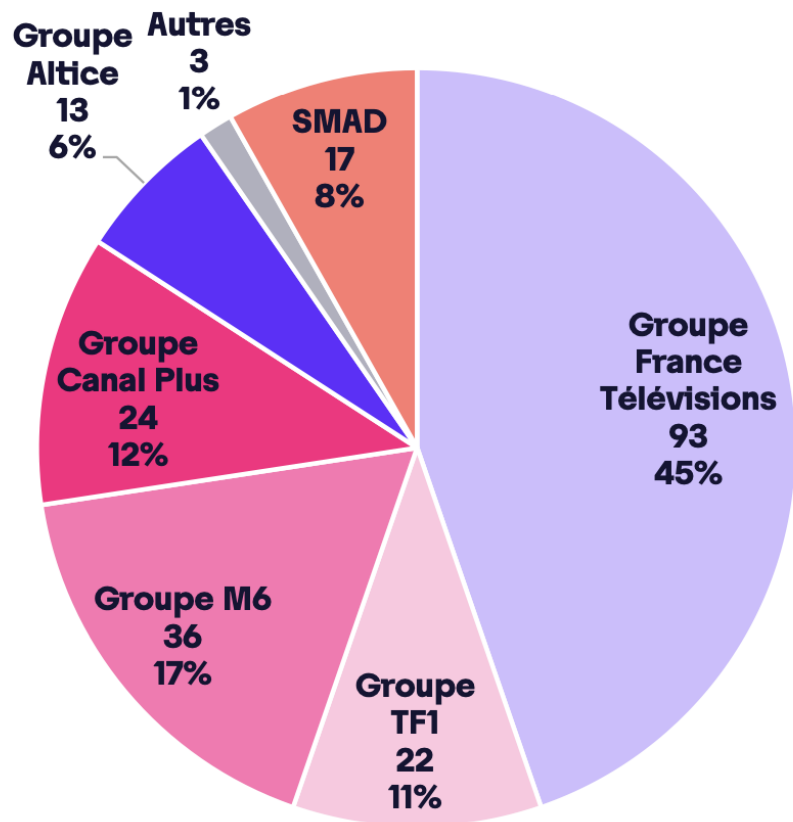


arte

et sa plateforme à vocation européenne : une ambition essentielle dans le contexte géo-politique européen qui nécessite des moyens financiers pour l'acquisition des versions multilingues sous-titrées

Près de 270 M€ investis par les diffuseurs dans le documentaire

Répartition des dépenses déclarées
dans **le documentaire** (en M€ et %)



Source : Arcom

+ Documentaires régionaux
et ultra-marins de FTV **13 M€**

arte **45 M€**

TOTAL (en incluant ARTE)
= 266 M€ investis en 2023

Le service public, c'est 57% de
l'investissement dans le documentaire

Les streamers, c'est 6% de pour 17 M€
d'investissement global dans le genre

TOTAL ARCOM = 208 M€ en 2023

Un accord de 3 ans (2025/2027),
avec un renouvellement possible pour deux ans

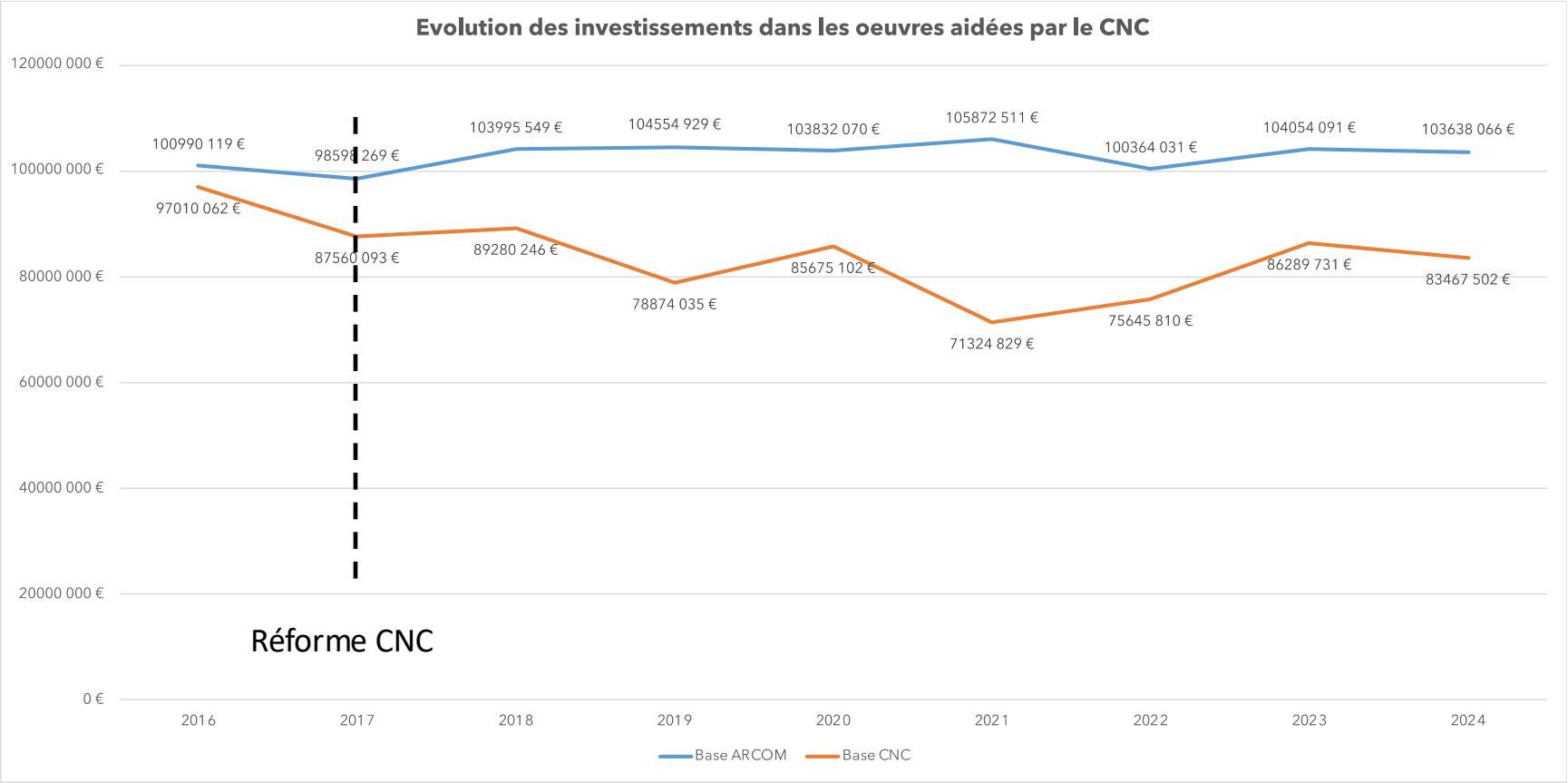
**440 M€ /
an**



- 80% au minimum pour la production indépendante
- avec application du dispositif mandats défini avec TF1 et M6

105 M€ pour le documentaire, dont 14 M€ pour le documentaire régional et ultra-marin

Mais une vigilance particulière sur la part du documentaire aidé par le CNC



83,5 M€
de documentaires aidés par le
CNC en 2024

81% de documentaires aidés
par le CNC (vs 83% en 2023)

Un rebond significatif ces deux
dernières années
(vs 2021 : 67%)

Importante revalorisation financière de certaines offres

Travail entamé en 2021

1

Revalorisation de l'apport horaire moyen de chacune de ces offres **de 25% au minimum, dès 2025** par rapport à l'apport horaire moyen constaté en 2023



18,1 M€ en 2023

2

Financement de ces cases **nécessairement supérieur au réalisé 2023**
La revalorisation des apports doit conduire à une augmentation de **5 M€** du total consacré à ces cases **à horizon 2027**

Un accord avec FTV sur des droits à 360° pour soutenir son développement numérique

- **Financement apporté par FTV $\geq$ à 60% du devis initial :**
42 mois d'exploitation linéaire et non linéaire gratuite
HB SVoD et payTV : 42 mois
- **Financement apporté par FTV $\geq$ à 55% et $<$ à 60% du devis initial :**
36 mois d'exploitation linéaire et non linéaire gratuite
HB SVoD et payTV : 36 mois
- **Financement apporté par FTV $<$ à 55% du devis initial :**
30 mois d'exploitation linéaire et non linéaire gratuite
HB SVoD et payTV : 30 mois

(Réajustement de ces durées au rendu des comptes définitifs)

Déclenchement des parts de coproduction **à compter d'un seuil de financement de**
France Télévisions de 60%

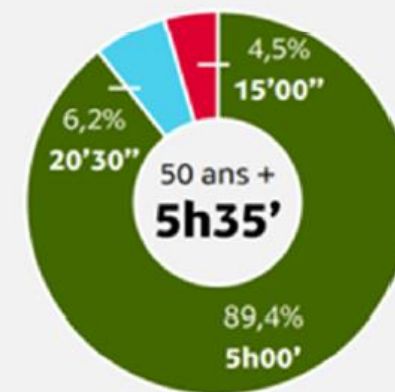
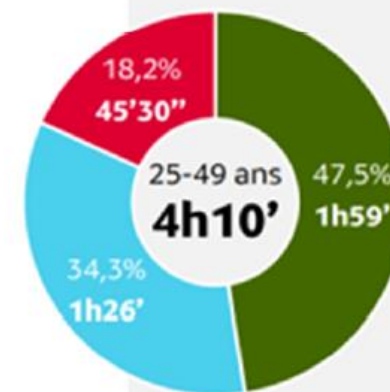
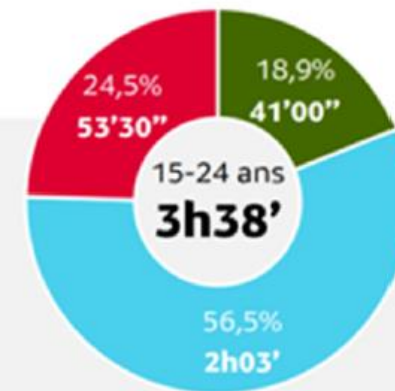
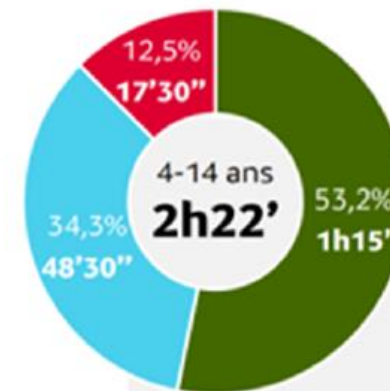
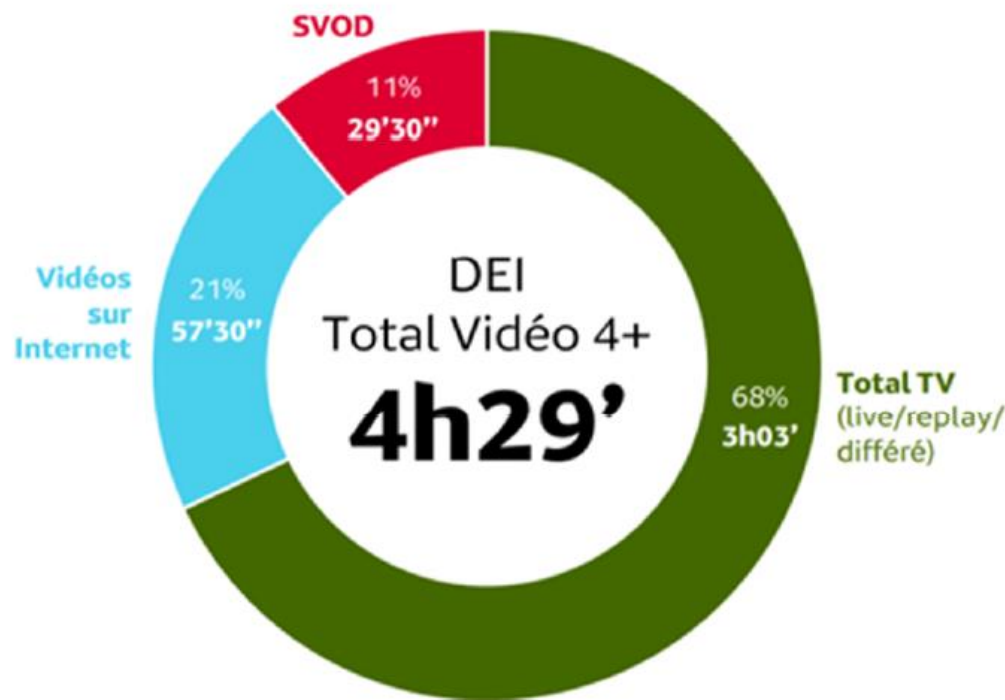
Consommation vidéo des 15/24 ans : moins de 20% de contenus TV

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Plus de 50% de la consommation de contenus vidéo par les 15/24 ans est réalisée sur Internet (YouTube, réseaux sociaux).

Et pour plus d'un tiers en ce qui concerne les 25/49 ans.

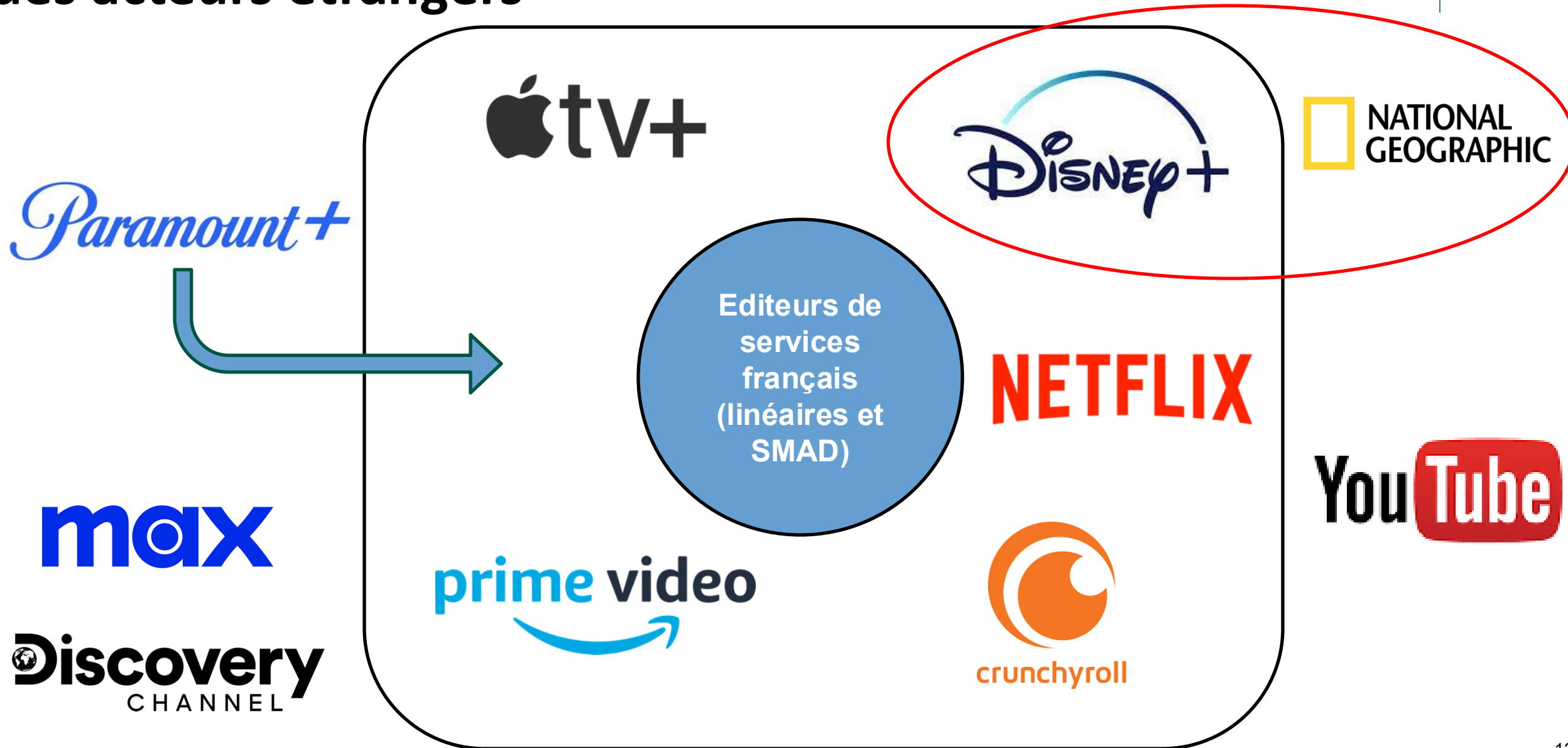


TV tous lieux et tous écrans en live, différé ou replay : mesure Médiamat du 2 octobre au 23 décembre 2024
TV sur écrans Internet à domicile 4-14 ans VOD/SVOD et Vidéos sur Internet : mesure Global Vidéo
Base : 4+ France entière
Source : Global Vidéo - Vague 34 - Octobre-Décembre 2024 - Médiamétrie - Tous droits réservés

Une lente et imparfaite intégration des acteurs étrangers

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

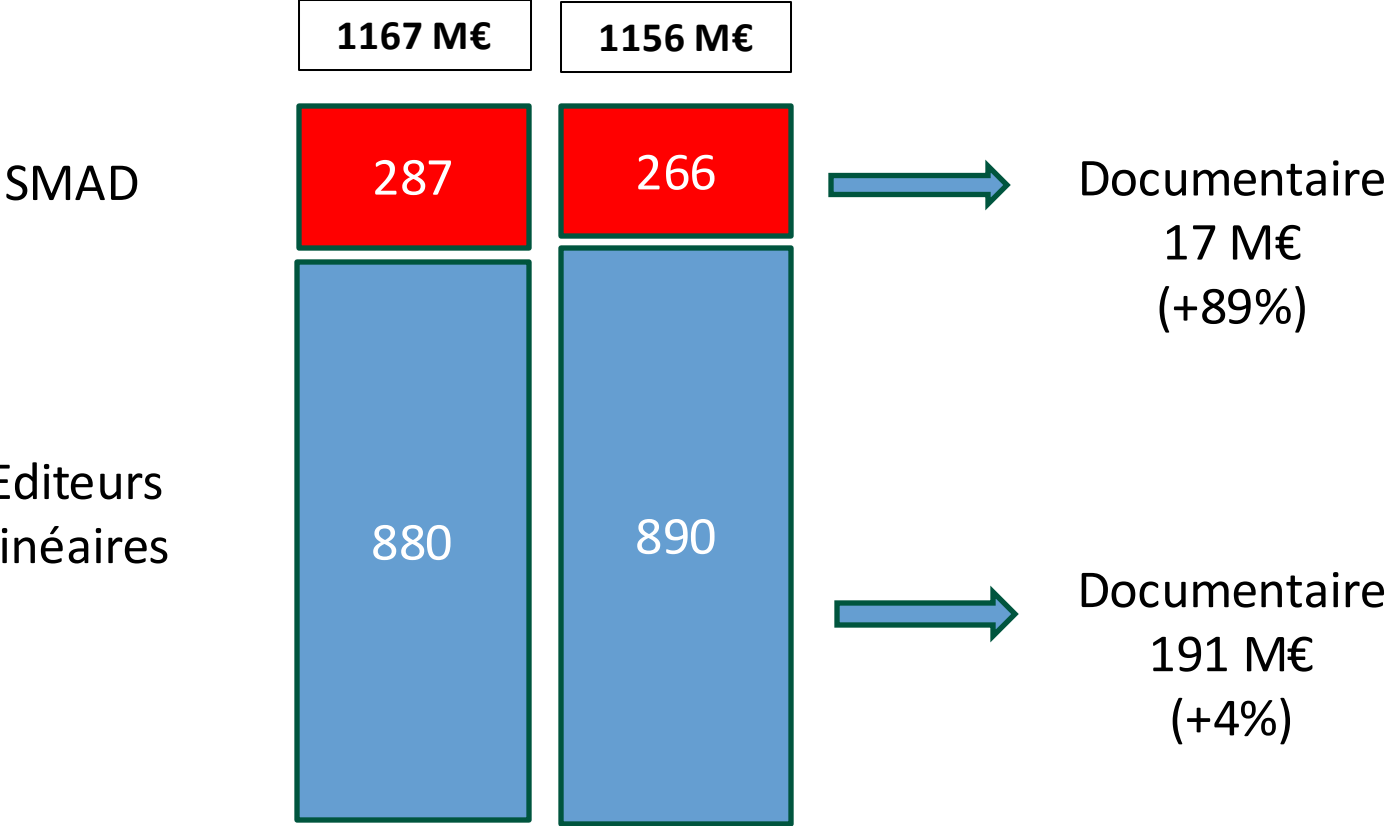


Décret SMAD : bilan ARCOM



Investissement production audiovisuelle 2023
1156 M€ / -1% vs 2022

Doc = 6% des
investissements
SMAD



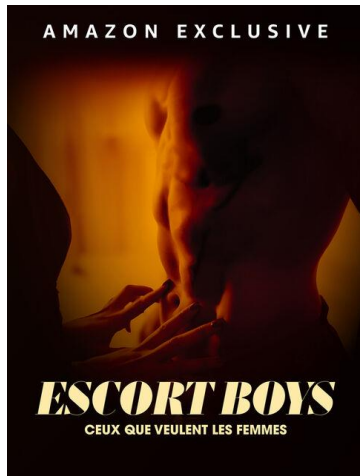
Inédits : 16 M€

Achats : 1 M€



**9 documentaires de création aidés par le CNC
depuis l'ouverture du FSA aux plateformes étrangères**

prime video



Oberkampf
PRODUCTIONS

IMAGISSIME

NETFLIX

*Le Monstre et la
Conspiration*

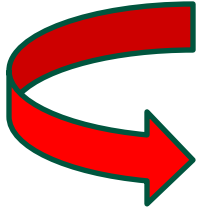
incognita | doc

FEDERATION
studios

- En 2023 (ouverture du FSA) : 4 œuvres (7 heures) financées pour 2,9 M€
- En 2024 : 2 œuvres (4 heures) financées pour 2,3 M€
- soit **1,2% des investissements des éditeurs dans la production aidée 2024** et **0,2% des heures aidées**

Un renforcement attendu de la clause de diversité

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021



La clause de diversité (article 18) devait permettre en matière audiovisuelle de garantir des financements en faveur de l'ensemble des genres audiovisuels



Une clause de diversité de 20% doit être inscrite dans le décret avec un respect des parts indépendante, EOF et inédite de chaque plateforme pour les différents genres visés



NETFLIX



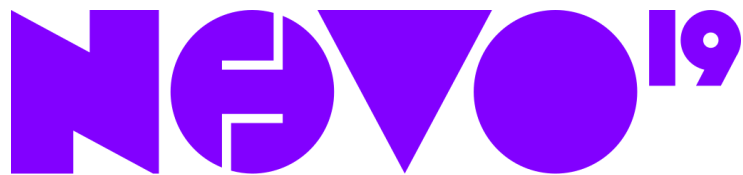
Série de 3 épisodes lancée le 11/06/2025, dans le top 10 de nombreux pays

Deux nouveaux entrants

Arcom



3 000 heures de documentaires par an dont au moins 350 heures entre 18h et 23h et au moins 200 heures dont la diffusion débute entre 20h et 22h



1 300 heures de documentaires et de magazine d'images par an

Une volonté de production inédite affirmée et mise en œuvre sans attendre

Aucun accord interprofessionnel à date

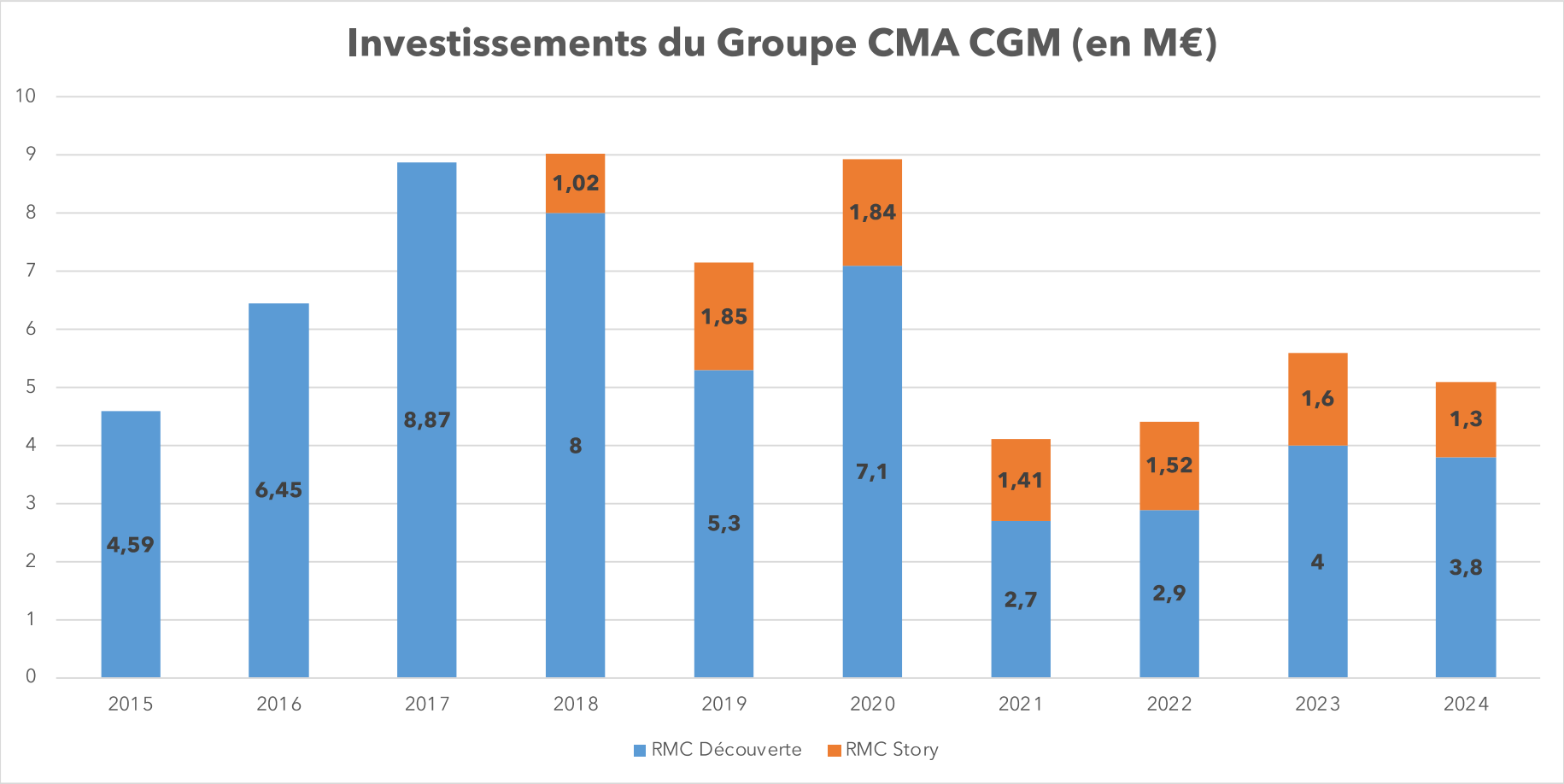
RMC Découverte : l'échéance 2027



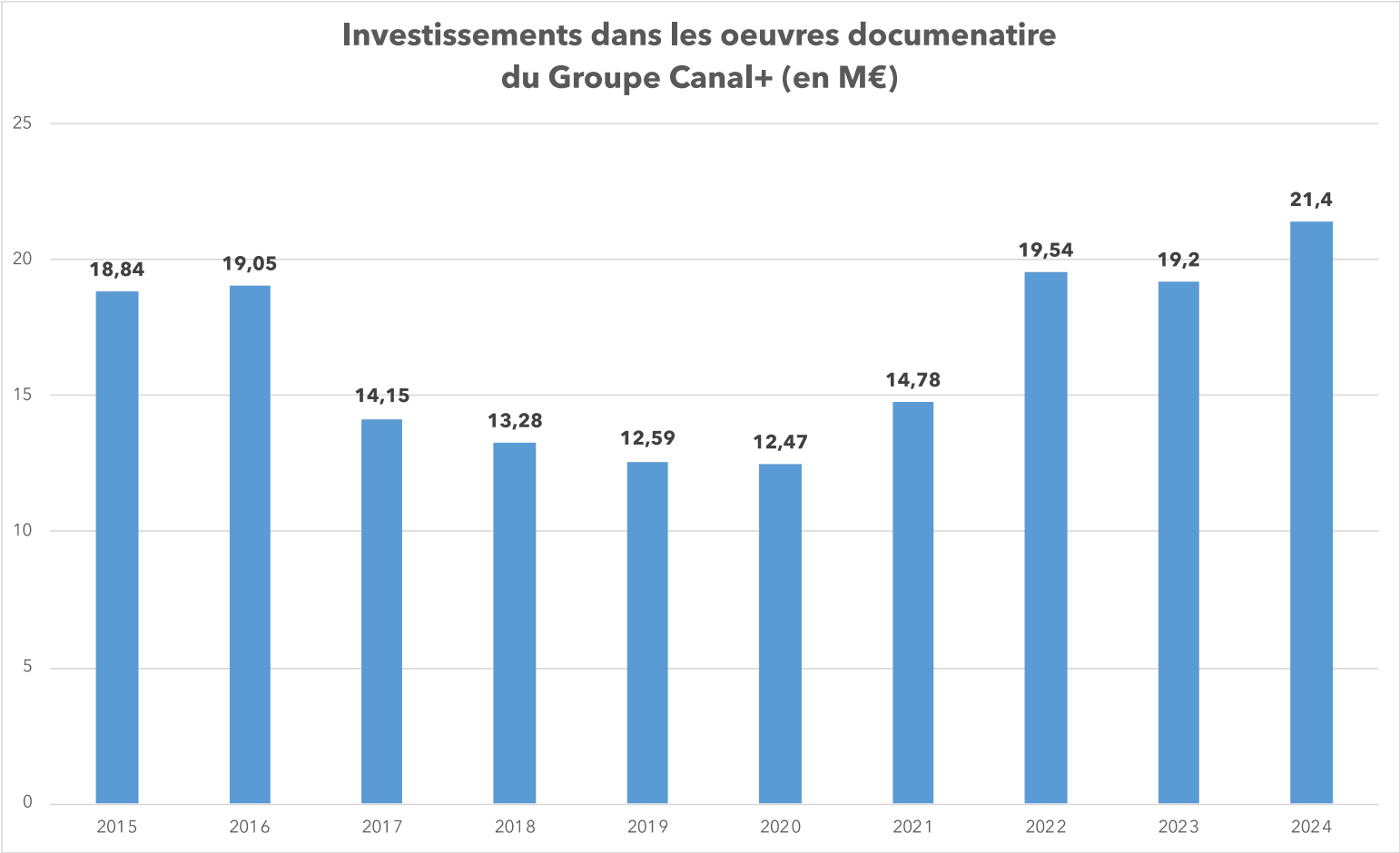
Obligation de diffusion
: 5255 heures à
compter de 2023

5368 heures selon
l'ARCOM

686 heures de
documentaire de
création selon le CNC /
Médiamétrie



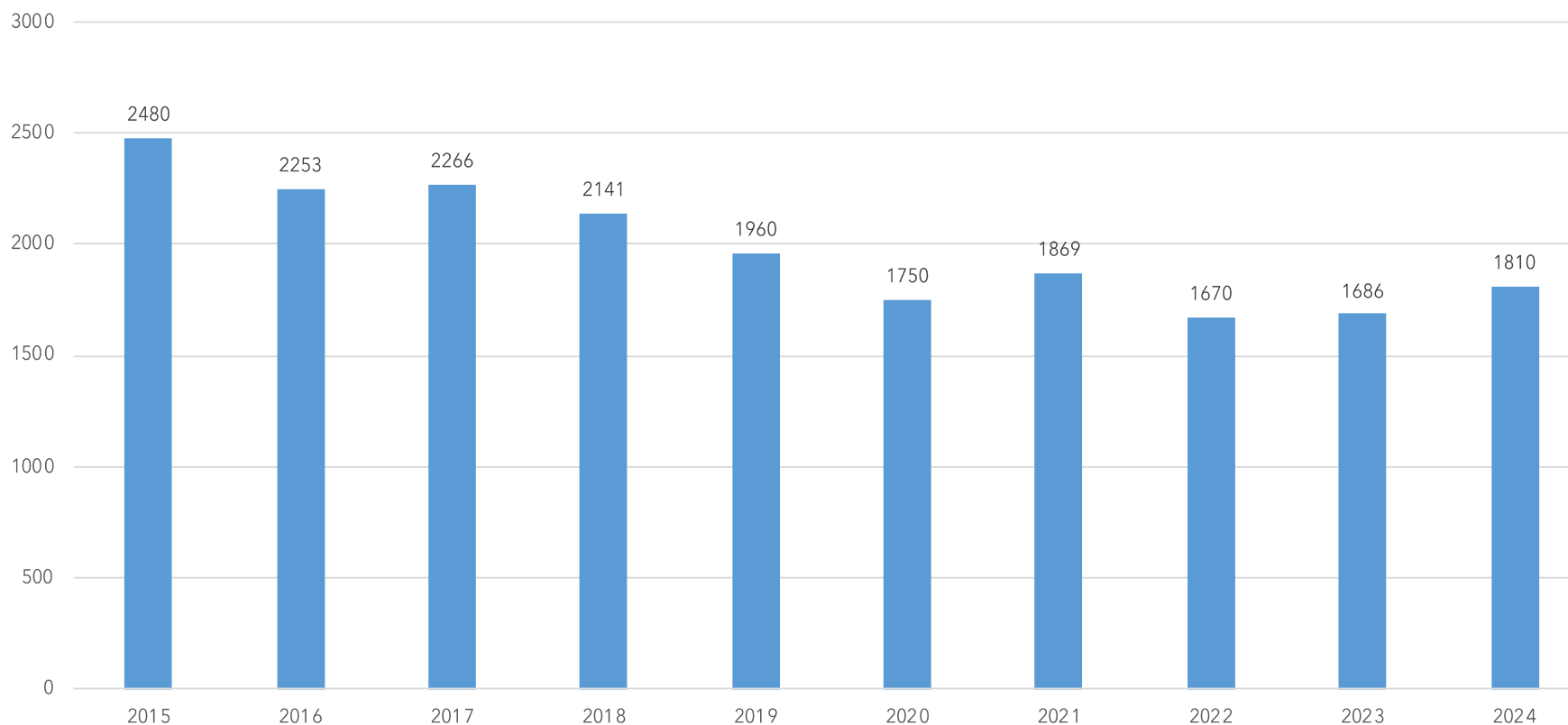
Canal+ : un investissement à l'arrêt depuis début 2025



Les discussions autour d'un accord interprofessionnel vont reprendre

Un rebond du volume de production

Nombre d'heures de documentaires aidés par le CNC



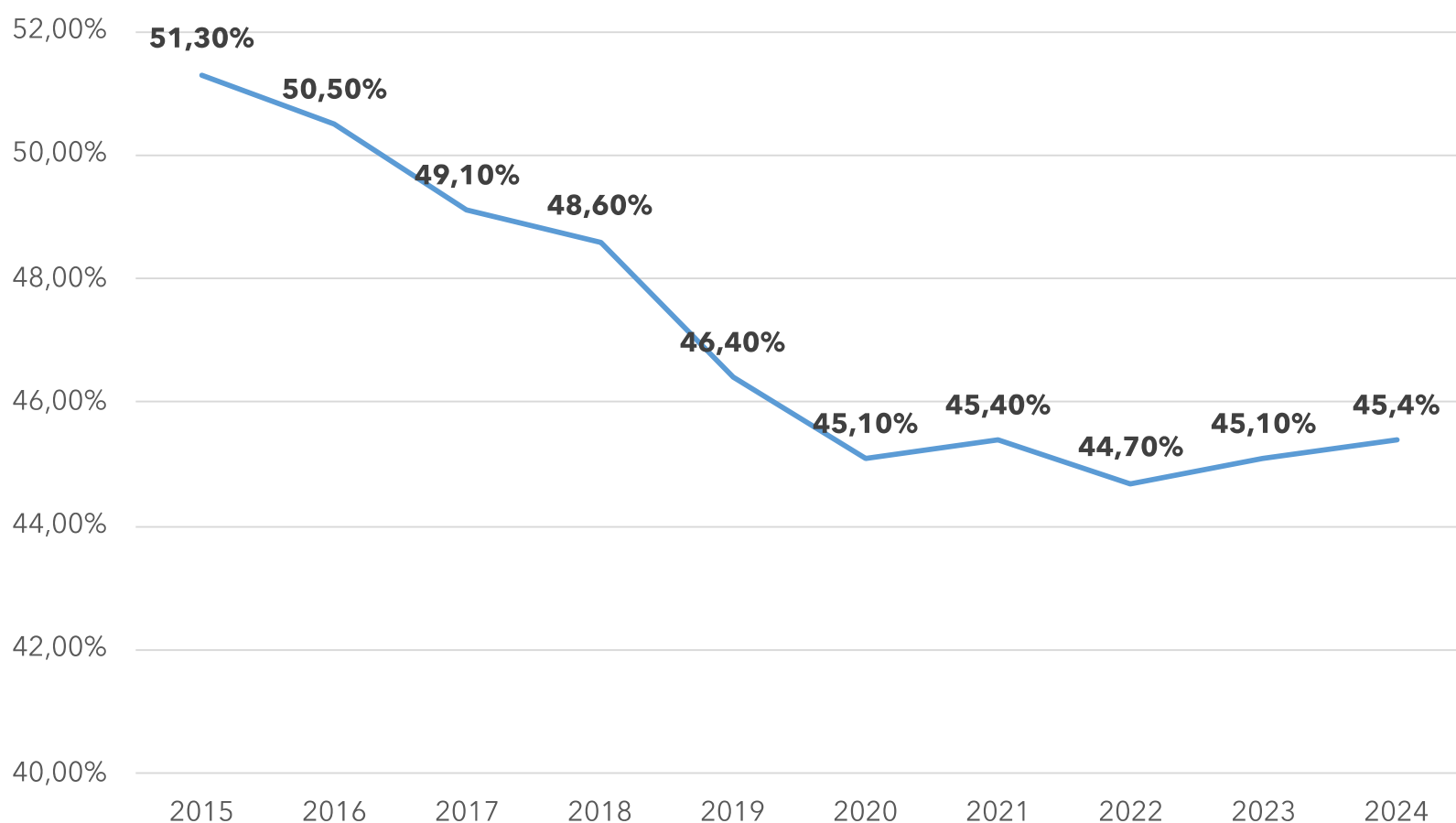
Un volume de production en **hausse de 7,4%** pour la seconde année consécutive.

Des coûts de production qui atteignent un **niveau historique, à 226 K€.**

Une augmentation des coûts de production à hauteur de **37% en 10 ans.**

Une inflexion de la part des éditeurs dans le financement après une longue baisse

Poids des apports des diffuseurs dans le financement global



La part des diffuseurs dans le financement a reculé de 7 points en 10 ans.

ARTE = 40,8% en 2024

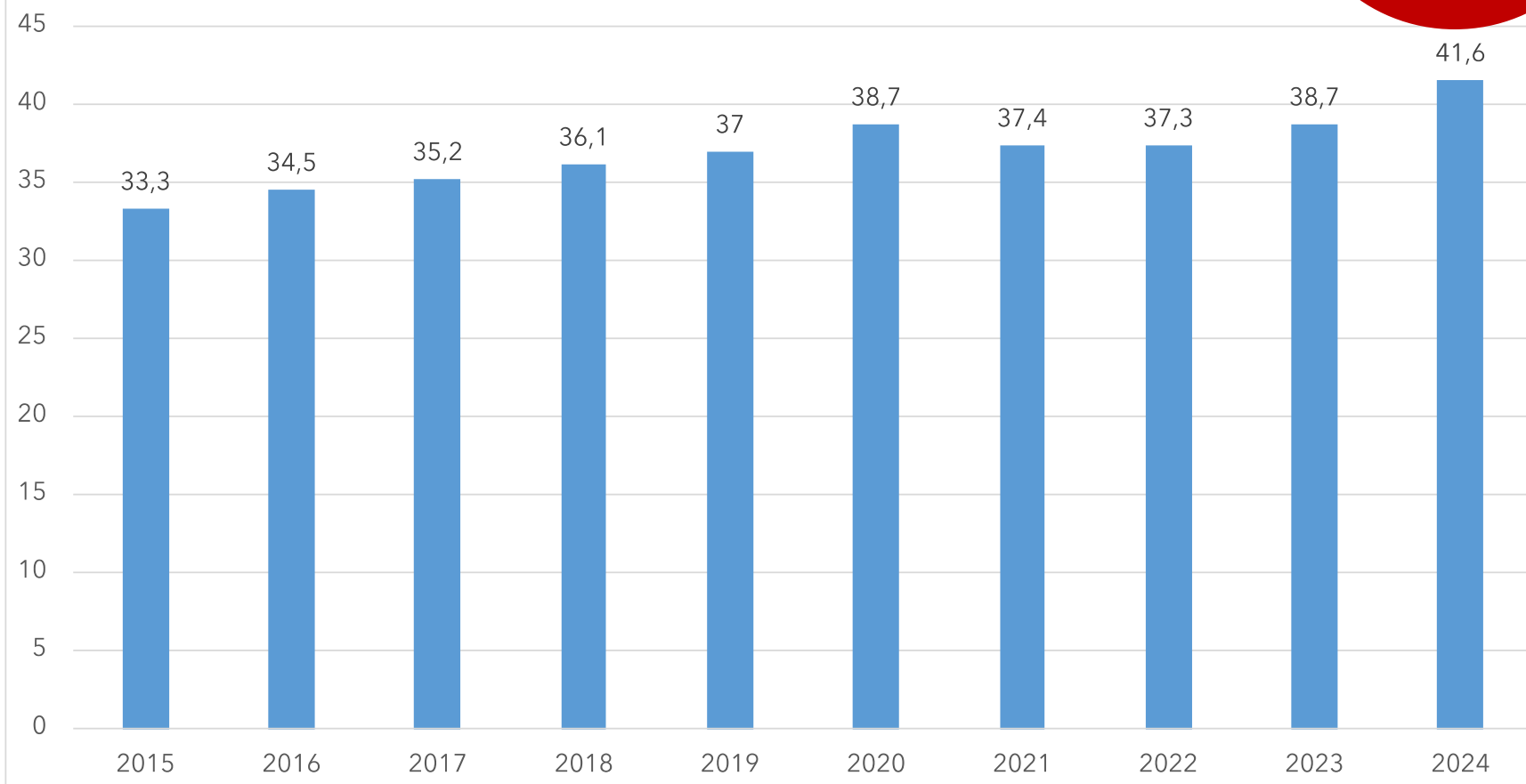
FTV = 48,4% en 2024

L'apport producteur (19,4% du devis) est à son plus haut niveau depuis 2005.

L'apport horaire du CNC franchit un nouveau cap

+25% en dix ans

Apport horaire du CNC (en K€)



L'apport horaire du CNC atteint son plus haut historique à 41,6 K€.

La part du CNC dans le financement reste stable au-dessus des 18%.

Priorité : maintenir le dispositif de soutien tel qu'il est dans ses grands principes

Emploi : un léger recul en 2023



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

GROUPE EXPERT

151 entreprises en 2023

Nombre de salariés

8 401

- 5% par rapport à 2022

Masse salariale

85 M€

Stable par rapport à 2022

CDDU

85% des effectifs

ENSEMBLE DOCUMENTAIRES

820 entreprises en 2023

Nombre de salariés

64 156

- 4% par rapport à 2022

Masse salariale

720 M€

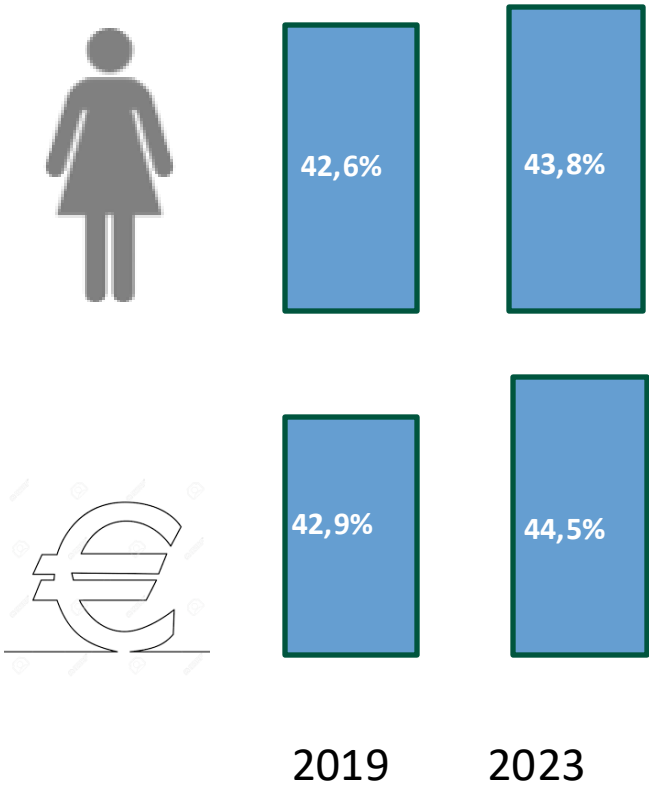
+ 3% par rapport à 2022

CDDU

86% des effectifs

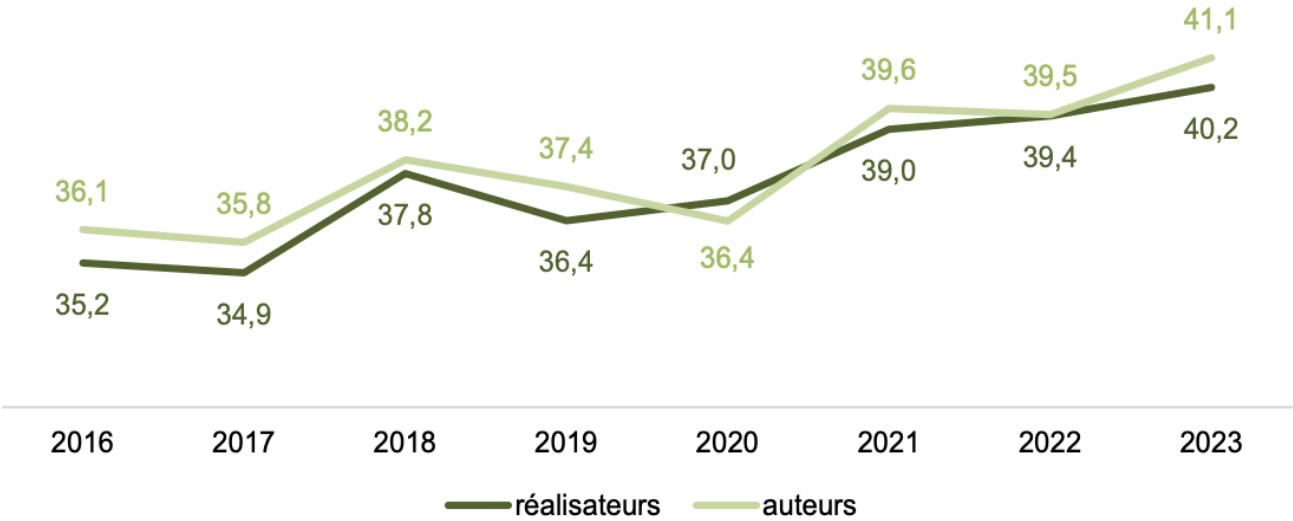
Part des femmes : des efforts à poursuivre

ENSEMBLE DOCUMENTAIRES



Pour la première fois, plus de 40 % de femmes dans les équipes de réalisation et d'écriture de documentaires audiovisuels

Part de femmes parmi les auteurs et réalisateurs d'œuvres documentaires aidées (%)



Source : CNC.

Œuvres audiovisuelles documentaire (AD 2024) :
32,5% de cheffes de poste (32,7% en 2023)

Source : CNC

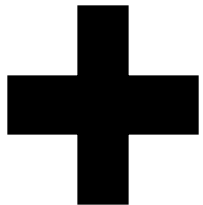
Source : L'emploi dans le secteur de la production de films documentaires Audiens – janvier 2025

Trois accords avec les auteurs dans le domaine du documentaire

Charte des usages
professionnels des œuvres
audiovisuelles
relevant du répertoire de la
SCAM du 24/01/2023

Charte tripartite des bonnes
pratiques dans le secteur du
documentaire
entre France Télévisions, les
auteurs et les producteurs du
19/01/2022

Accord relatif à la
rémunération minimale
globale du dossier de
présentation des projets
documentaires de 52
minutes et plus du
23/01/2023



Accord interprofessionnel sur les comptes d'exploitation = Accord
transparence du 06/07/17 complété par un avenant
en date du 26/06/18

Salaire minimum du réalisateur de documentaire : la recherche d'une solution

Accord dans
la fiction en
septembre
2023

Minima salariaux
Jour et semaine

Convention Collective

Enveloppe Minimale de Réalisation
Salaire brut et droits d'auteur brut

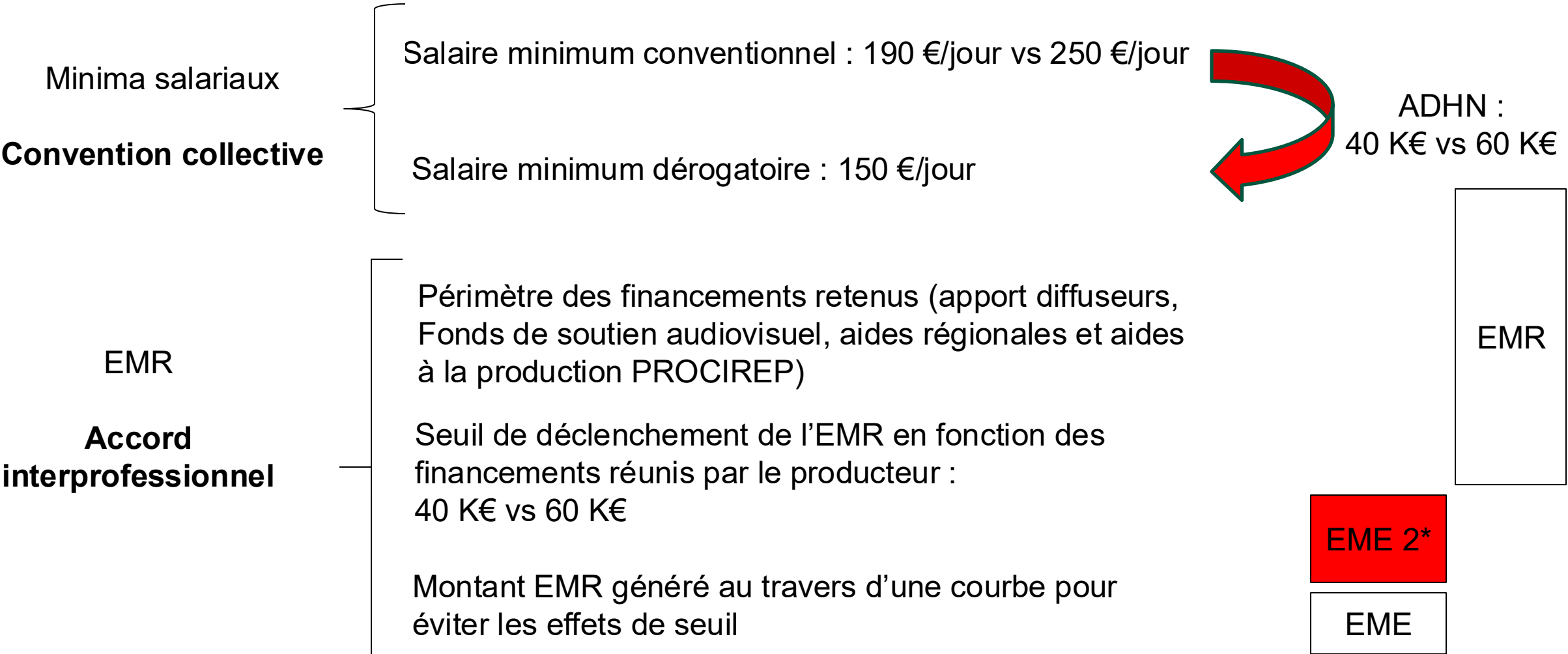
Accord Interprofessionnel

Architecture proposée pour un accord global intégrant la part salariale et la part droits d'auteur
au titre de la réalisation d'une œuvre documentaire

1ères étapes de
la négociation en
2024

- définition du périmètre de l'accord : œuvres du répertoire de la SCAM
- sont concernés par l'accord : les auteurs-réalisateurs de documentaire / pas les journalistes qui dépendent d'une autre convention collective

Une négociation complexe



(* rémunération séquenceur et/ou scénario quand il y en a un)

26

IAG : des premières étapes franchies dans une course de fond



- Les producteurs ont trois priorités : la **protection de la propriété intellectuelle**, la **maîtrise de l'exploitation des catalogues** et une **juste rémunération des ayants droit** dans un contexte d'entraînement des données liées aux œuvres par l'IA générative ;
 - Le process est long et complexe pour parvenir à atteindre ces objectifs et le travail est en cours à plusieurs échelons : au plan national et européen.
-
- Malgré tout, des **actions concrètes ont été amorcées** :
 - En octobre 2024, la SACD et les syndicats de producteurs ont adopté des recommandations relatives à l'insertion de clauses dans les contrats liant les auteurs aux producteurs afin de mieux accompagner le développement de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la création française et européenne ;
 - Les producteurs ont été incités à déclarer leur opt-out ;
 - Des discussions interprofessionnelles permettent en ce moment d'analyser les modalités de licitation des œuvres qui pourrait notamment passer par une gestion collective volontaire.

La révolution est en route et cette situation crée des inquiétudes qui ne sont pas négligées par les producteurs en raison notamment de son impact potentiel sur l'emploi.

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Merci !

Sunny Side of the Doc

24 juin 2025